



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 mai, à vingt heures après convocation légale en date du 07 mai 2018, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Etaient présents : M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, Mme BRANDELON, M. FOUCAULT, Mme CORDIER Adjoints, M. LAFOY, M. JEROME, M. GLATIGNY, Mme BOUIX-ECHIVARD, Mme GUITTET, M. LE GUERNIGOU, Mme PROUST, M. BOUSTIERE, M. TRAN-DIHN-NHUAN, Mme LEGRAND, M. CHANTELOUP, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LAMBERT donne pouvoir à Mme VARENNE, Mme RENAULDON donne pouvoir à Mme BRANDELON, Mme TOULEMONDE donne pouvoir à M. THOMAS, M. GEORGES donne pouvoir à Mme BOUIX-ECHIVARD

Excusés : Mme THOMAS, M. HEMERY

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1

Requalification de l'entrée Ouest de la Ville : Modification du plan de financement

Lors de sa séance du 29 janvier 2018, le Conseil avait approuvé un plan de financement prévisionnel pour cette opération qui vise à poursuivre le programme lancé par la Municipalité de requalification des principales entrées de ville (après le réaménagement des entrées Route de Dreux, Route de Chartres, et Avenue du Perche Route de Nogent le Rotrou).

Au terme de la phase Avant-projet et d'échanges avec les services de l'Etat sur le financement possible d'une partie du projet (FSIL), il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement modifié de la manière suivante :

Dépenses	HT	Total	Voirie - réseaux	Autres aménagements
		HT		
Démolitions travaux préparatoires et Prix généraux	31 680		31 680	
Voirie	82 309		82 309	
Signalisation, équipement sécurité	8 230		8 230	
Réseaux divers et assainissement	93 985		93 985	
Aménagement divers : Bordures et Espaces verts	68 425		0	68 425
Honoraires divers (MOE, études...)	30 000		22 788	7 212
Total	314 629		238 992	75 637
Recettes	HT		HT	HT
FSIL - Ruralité	60 510			60 510
Amendes de Police	34 500		34 500	
AESN	37 594		37 594	
Autofinancement	182 025		166 898	15 127
Total	314 629		238 992	75 637

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de financement modifié de cette opération et autorise le Maire à solliciter les subventions conformément à celui-ci.

Délibération n°2

Point sur le projet de réalisation de l'Ecole de musique

Lors de sa séance du 29 janvier 2018, le Conseil avait approuvé le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Contexte du projet :

La Ville de La Loupe met à la disposition de la population locale une école de musique municipale. Cette école est composée de 10 professeurs de musique pour un nombre total de 190 élèves dont 70 % résident à l'extérieur de la commune, ce qui fait de cette école un équipement et un service particulièrement structurants à l'échelle intercommunale.

Très performante et attractive pour la population (politique tarifaire très incitative et accessibles), cette école s'inscrit dans la volonté de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture musicale.

L'école de musique municipale est actuellement implantée dans les salles du Château de La Loupe.

Cette implantation pose des problèmes d'organisation :

- Configuration peu rationnelle (salles peu nombreuses (3) et dispersées, pas d'espaces adaptés pour l'accueil des élèves, l'attente des familles, le rangement du matériel et des partitions)
- Configuration qui ne favorise pas l'esprit d'école, absence de lieu commun pour l'équipe enseignante...
- Absence de bureau pour le directeur de l'école
- Salles d'auditions et d'ensemble non accessibles aux PMR
- Manque d'isolation acoustique.

Le projet d'aménagement consiste donc en :

- La réhabilitation de l'ancienne Perception située Rue de l'église pour y aménager un centre artistique qui hébergerait l'école de musique municipale.
- L'aménagement au RDC d'un hall d'accueil et d'attente pour les élèves et les familles, d'une grande salle de cours pour les ensembles et auditions
- Aménagement à l'étage de 5 salles de cours individuelles et l'aménagement d'une salle de pause / détente pour les professeurs.
- Exploitation de la cour intérieure située à l'arrière du bâtiment, propice à la pratique musicale en plein air, et aux concerts.

Le plan de financement prévisionnel approuvé était le suivant :

Dépenses	HT
Travaux de réhabilitation	370 000
Mobilier et équipement	50 000
Honoraires - études / acoustique...	35 000
Total	455 000
Recettes	
DETR (20 %)	91 000
FSIL - Ruralité (30 %)	136 500
FDI (30 %)	136 500
Autofinancement (20 %)	91 000
Total	455 000

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le lancement opérationnel de ce projet ainsi que le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Délibération n° 3

Vente de parcelle

Suite à l'acquisition par la Ville en 2016 des anciens locaux Intermarché (parcelle cadastrée AK11), le bâtiment est en cours d'aménagement pour l'usage principal des services techniques de la Ville.

L'ensemble immobilier comprend un terrain d'une surface estimée à 1 600 à 1700 m² (avant bornage) situé en bordure de l'avenue de Beauce qui n'entre pas dans cet aménagement et peut être valorisé par une vente.

La ville a fait l'objet d'une offre d'achat pour ce terrain, en l'état, par les Pompes Funèbres Penard-Tessier au prix de 55 000€.

Dans l'attente des démarches administratives liées à la cession (bornages, évaluation domaniale) le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les conditions de cette cession.

Dématérialisation des convocations et documents de séance

L'Article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que la convocation au Conseil municipal est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée.

Par analogie, cette disposition s'applique également aux notes explicatives de synthèse sur les affaires soumises à délibération qui doivent être adressées avec la convocation aux membres du Conseil (L2121-12).

Aussi, en cas de demande expresse de chaque Conseil municipal, l'envoi par voie dématérialisée des convocations et documents de séance peut permettre de simplifier et sécuriser les procédures en s'affranchissant des délais postaux, et de réduire les coûts.

Dans ce cas, les dossiers papier seraient remis à chaque Conseiller en début de séance.

Ainsi il est proposé à chaque Conseiller municipal s'il souhaite effectuer cette demande de transmission électronique en lieu et place des envois papier.

Questions diverses

Secteur de la Bruyère – Les travaux sont quasiment achevés. A l'exception des aménagements paysagers dans la plaine humide, retardés à cause des conditions climatiques. Lorsque les travaux seront achevés, les questions de circulation automobiles observées en phase travaux seront observées et traitées.

Place de l'Hôtel de Ville – Les travaux avancent très vite, malgré les désagréments pour la population et les commerçants, le chantier devrait s'achever aux environs du 14 juillet 2018 (à l'exception des plantations d'arbres).

Centre multi-activités (CdC). Les travaux sont en voie d'achèvement. L'Accueil de Loisirs y ouvrira ses portes en juillet 2018. La partie sportive ouvrira en septembre 2018.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une première réunion séminaire à l'attention de l'ensemble des Conseillers municipaux des communes aura lieu à la Salle des Fêtes de La Loupe le 18 juin 2018 à 18 heures.

<i>M. GERARD</i>	<i>Mme VARENNE</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>Mme BRANDELON</i>	<i>M. FOUCAULT</i>
<i>Mme CORDIER</i>	<i>M. GLATIGNY</i>	<i>M. LAFOY</i>	<i>M. JEROME</i>	<i>Mme BOUIX-ECHIVARD</i>
<i>Mme PROUST</i>	<i>Mme GUILLET</i>	<i>M. LE GUERNIGOU</i>	<i>M. BOUSTIERE</i>	<i>M. TRAN-DIHN-NHUAN</i>
<i>Mme LEGRAND</i>	<i>M. CHANTELOUP</i>			